

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03377

Numéro SIREN : 449 341 007

Nom ou dénomination : 42 MEDIATVCOM

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 43741

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 190.00 €

Siège social : 16 rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

449 341 007 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le huit octobre, à dix heures,

la société 42 CONSULTING représentée par M. Stéphane LAURENT, agissant en qualité d'associée unique de la société 42 MEDIATVCOM, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de DMM7 démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de DMM7 de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'associée unique décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- **Monsieur Stéphane LAURENT**,
demeurant à NOGENT SUR MARNE (94130) 42 avenue du Val de Beauté,
né le 3 Janvier 1975 à BAMAKO (MALI),
nationalité française,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

Stéphane LAURENT

(Signature précédée de la mention :
« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »)

Bon pour acceptation des
fonctions de Président

